

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2022/70

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures,

Nombre de délégués
Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 24
Suppléants votants : 0
Procurations : 08
Votants : 32

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes de Meilhac, sous la présidence de M.DEXET Emmanuel, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 septembre 2022

Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0

PRESENTS : MM. DEXET Emmanuel (Procuration de M.GOUDIER Jean-Louis), RICHIGNAC Guillaume (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M.BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe (Procuration de Mme LACORRE Valérie), CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice (Procuration de Mme LANTERNAT Floriane), CARPE Jean-Christophe (Procuration de M.LE GOFF Jean), JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, Mmes CHEYRONNAUD Céline (Procuration de M.MARCELLAUD Didier), HILAIRE GENIN Karine (Procuration de M.DARGENTOLLE Georges), VALLADE Sylvie et M.DOGNON Jean-Bernard.

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance : M.GAYOT Loïc

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, MM. BONNAT Christian, GOUDIER Jean-Louis, Mmes LACORRE Valérie, LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, MARCELLAUD Didier, DARGENTOLLE Georges, DELOMENIE Bernard et CUILLERDIER Simon.

SECRETAIRE : M. BREZAUDY Alain

Objet : Désignation des membres de la Commission Délégations de Services Publics (CDSP) - *complète la délibération du 25 août 2020 n° 2020/53 visée le 31 août 2020*

Exposé :

Le Conseil Communautaire,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5 et D.1411-3 à 1411-5,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2016, portant statuts de la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 08 décembre 2017, portant modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que ladite Commission a été créée par délibération du Conseil Communautaire du 25 août 2020, n° 2020/53 visée le 31 août 2020,

Considérant qu'outre le Président de l'EPCI, qui en est le Président, cette commission est composée de 05 membres titulaires et de 05 membres suppléants, élus par le Conseil Communautaire en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Vu l'élection du nouvel exécutif communautaire lors du Conseil Communautaire du 21 juillet 2022 et la nécessité de remplacer certains membres suite à cette élection,

Considérant que l'élection des membres élus de la Commission Délégations de Services Publics doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20220928-2022-70-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Considérant que, à l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire ont souhaité un vote à main levée,

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 0 abstentions et 0 voix contre, décide :

- de procéder à l'élection de ses cinq membres titulaires et de ses cinq membres suppléants, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

* Membres titulaires :

Nombre de votants : 32

Absentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 32

Sièges à pourvoir : 05

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6,40

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 M.GERVILLE-REACHE Fabrice M.MASSY Jean-Marie M.BARRY Jacques M.CHAMINADE Gérard M.DESROCHE Christian	32	05	Sans objet	05

Sont proclamés élus les membres titulaires suivants :

- M.GERVILLE-REACHE Fabrice
- M.MASSY Jean-Marie
- M.BARRY Jacques
- M.CHAMINADE Gérard
- M.DESROCHE Christian

* Membres suppléants :

Nombre de votants : 32

Abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 32

Sièges à pourvoir : 05

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6,40

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 M.DELOMENIE Bernard Mme LACORRE Valérie M.GARNICHE Roland M.DARGENTOLLE Georges Mme VALLADE Sylvie	32	05	Sans objet	05

Sont proclamés élus les membres suppléants suivants :

- M.DELOMENIE Bernard
- Mme LACORRE Valérie
- M.GARNICHE Roland
- M.DARGENTOLLE Georges
- Mme VALLADE Sylvie

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : En Mairie, le 29 septembre 2022.

Le Président,
Emmanuel DEXET

